

المركز الاستشفائي الجامعي مصطفى
 25.03.2020
 1064
 السيد رئيسه السوارذ



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

Direction Générale des Services de Santé
 et de la Réforme Hospitalière

CHU Mostapha
 Sous-Direction de la Formation
 et de la Documentaion
COURRIER ARRIVEE
 N°:
 Date: 25/03/2020
 Heure:

Note n° 03/DGSSRH du 29 mars 2020 relative aux recommandations concernant la prise en charge des patients en epuration extra-renal (hemodialysés et en dialyse péritonéale) et les transplantés renaux

Destinataires :	
- Madame et Messieurs les walis	Pour information
- Monsieur le Directeur Général de l'INSP	Pour information
- Monsieur le Directeur Général de l'IPA	Pour information
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la Population	Pour exécution et suivi
En communication avec	
- Les Directeurs des :	Pour exécution
o Etablissements Hospitaliers (EH)	//
o Etablissements Hospitaliers Spécialisés (EHS)	//
o Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP)	//
- Les Directeurs des :	//
o Etablissements Hospitaliers Privés (EHP)	//
o Centres d'Hémodialyse Privés	//
- Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran	//
- Messieurs les Directeurs Généraux des CHU	//

Dans le cadre du dispositif mis en place pour endiguer l'épidémie COVID-19, et afin de préserver la santé de nos patients atteints d'insuffisance rénale chronique, susceptibles de développer des formes graves de maladies dues à la contamination par le coronavirus COVID-19 pouvant conduire à plus de complications et de décès et compte tenu de l'évolution actuelle de la situation épidémiologique, il est indispensable de rappeler par la présente note les recommandations de bonnes pratiques de prise en charge des patients en hémodialyse objet de l'arrêté ministériel n°10 du 15 mai 2017.

L'apposition des affiches rappelant ces règles de bonnes pratiques dans les services d'accueil des différents établissements de santé s'impose.

Aussi, il est demandé de renforcer les mesures d'aseptie et respecter les recommandations suivantes :



Pour les patients hémodialysés (IRCT) :

1. **Le respect des gestes simples** par tout patient, par ses accompagnateurs et par le personnel soignant :
 - Se laver les mains très régulièrement
 - Tousser ou éternuer dans son coude
 - Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
 - Utiliser des mouchoirs à usage unique.

2. **Le respect des règles des bonnes pratiques de prise en charge des patients en hémodialyse contenues dans l'arrêté n°10 du 17 mai 2017.**

3. **Des règles spécifiques :**
 - Le port du masque pour tous les patients à leur entrée dans la structure, ainsi que durant toute la séance de dialyse jusqu'à ce qu'ils quittent la structure
 - Il est recommandé d'éviter le rassemblement des patients dans les salles d'attente.
 - Il est recommandé d'expliquer aux patients hémodialysés de ne se présenter que quelques minutes avant l'horaire de leur branchement
 - Il est recommandé de ne commencer le branchement des patients d'une session qu'après le départ du dernier patient de la session précédente.
 - Il est recommandé le port du masque au personnel soignant.
 - Il est recommandé de mettre à disposition du personnel et des patients hémodialysés du gel hydroalcoolique.
 - Dans le cas où un patient hémodialysé est confirmé infecté par le COVID-19, il est recommandé de dédier des locaux d'isolement pour sa prise en charge en hémodialyse. Le personnel soignant dédié à ces patients doit bénéficier de tous les moyens de protection. Ce personnel doit éviter tout contact avec le reste du personnel soignant. La désinfection des surfaces doit se faire après chaque séance.
 - Si le centre enregistre plus de 2 cas confirmés, il est recommandé en fonction des possibilités de placer les patients non atteints dans d'autres centres.
 - Pour la gestion des patients nécessitant des séances d'hémodialyse dans le cadre des urgences, sans preuves d'infections du COVID-19 il est recommandé l'usage de locaux dédiés avec le port du masque pour le soignant et le patient avec les mesures d'hygiène d'usage.

Pour les patients en dialyse péritonéale :

- Il est recommandé des consultations par téléphone ou par des moyens de télécommunications.
- Si l'état de santé du patient nécessite son déplacement vers sa structure de santé il est recommandé de recourir au port du masque et d'écourter autant que possible sa présence dans la structure.

Pour les patients transplantés du rein :

- Il n'est pas recommandé d'arrêter le traitement immuno-suppresseur.
- Il est recommandé des consultations par téléphone ou par des moyens de telecommunications.
- Si l'état de santé du patient nécessite son déplacement vers sa structure de santé il est recommandé de recourir au port du masque et d'écourter autant que possible sa présence dans la structure sanitaire.
- Le traitement immunosuppresseur peut être remis à un proche du greffé avec l'accord du médecin traitant.

Ces recommandations peuvent évoluer en fonction de l'évolution de la situation épidémiologique

Aussi, je vous demande d'assurer chacun en ce qui le concerne une large diffusion de ces recommandations auprès de l'ensemble des professionnels de santé et patients atteints d'insuffisance rénale chronique, qui doivent observer une exécution rigoureuse de ces mesures individuelles d'hygiène.

Je vous demande d'accorder une attention particulière à la stricte application de la présente note et de me tenir informé de toute éventuelle contrainte.

Le Directeur Général



عن الوزير و بالتوقيع منه
لمدير العام للصحة
و الرفاهية المستشفيات

الأستاذ محمد لطيف